

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 février 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Humberto FERNANDES, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Christian SIMON.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Humberto FERNANDES
Eric FELISIAK à Jacques ARNOUX
Nathalie FURBEYRE à Jacqueline MENARD
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Erica SANDFORD à Thierry THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoir : 06

Nombre de votants : 21

Monsieur Maurice BODECHER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe Energie

- Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le compte financier unique du Budget annexe Energie de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dressé par Monsieur Christian SIMON, Président ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

Vu le CFU 2024 – Budget annexe Energie de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après que Monsieur le Président se soit retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte financier unique, lequel fait apparaître les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 025 247.37	255 600.00	1 280 847.37
	Recettes réalisées	490 000.00	257 512.38	747 512.38
	Restes à réaliser	467 536.00		467 536.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 025 247.37	365 243.53	1 390 490.90
	Dépenses réalisées	343 873.84	198 502.38	542 376.22
	Restes à réaliser	677 178.75		677 178.75
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	146 126.16	59 010.00	205 136.16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-	109 643.53	109 643.53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	146 126.16	168 653.53	314 779.69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 209 642.75	-	- 209 642.75
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	- 63 516.59	168 653.53	105 136.94

- **Approuve** le CFU 2024 – Budget annexe Energie de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 10 mars 2025.

Le Président
Christian SIMON



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le LE PRESIDENT,

A Modane, le 05/03/2025

Le LE PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES : Pour : 21

Contre : /

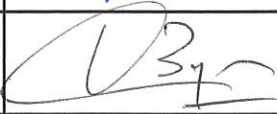
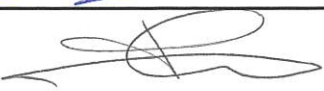
Abstention : /

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

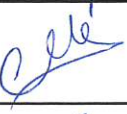
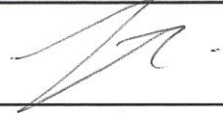
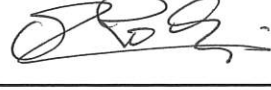
A Modane, le 05/03/2025

Date de convocation : 26/02/2025

Les membres du Conseil Communautaire,

ARNOUX Jacques	
AVENIERE Roland Absent	
BALZER Agnès Absente	
BECT Stéphane	
BODECHER Maurice	
BOIS Patrick	
BOYER Stéphane	
BRENIER Natacha Absente	
BUTTARD Jean-Marc	
CAMBERLIN François Absent	
CHABOISSIER Yann Absent procuration à FERNANDES Humberto	
CHEMIN François	
CHIALE Christian Absent	

ARRETE ET SIGNATURES

FELISIAK Eric Absent procuration à ARNOUX Jacques	
FERNANDES Humberto	
FURBEYRE Nathalie Absente procuration à MENARD Jacqueline	
KONAREFF Marc Absent	
MARGUERON Gilles	
MELOT Denise	
MENARD Jacqueline	
PETINOT-GAGNIERE Laurence Absente procuration à RAFFIN Jean-Claude	
RAFFIN Jean-Claude	
ROBIN Maryvonne	
SACCHI Christian Absent procuration à Jean-Marc BUTTARD	
SANDFORD Erica Absente procuration à THEOLIER Thierry	
SIMON Christian Absent	
THEOLIER Cornelia	
THEOLIER Thierry	
TRACQ Jérémy n'est retiraé au moment du vote	

Certifié exécutoire par le LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 05/03/2025 et de la publication le 05/03/2025.

A Modane, le 05/03/2025

